Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE
DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2023-033

20 décembre 2023

OBJET : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE COUCHES DE ROULEMENT SUR VOIRIES DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE – PROGRAMME 2024/2025/2026

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Dans le cadre du lancement du marché Travaux de renouvellement de la couche de roulement sur voiries de compétence communautaire – Programme 2024/2025/2026, il est prévu un démarrage de la prestation à compter du 1er janvier 2024, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, soit 3 ans.

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 15 décembre 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :
D'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE et de signer le marché correspondant, sachant que l'offre retenue est la suivante : 223 071.20 € HT selon le BPU/DQE avec une révision mensuelle selon la formule du CCATP.

ARTICLE 2 :
De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de CAEN et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

Communauté de communes Cingal - Suisse Normande ★ Le Président ★

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200066710-20231220-DEC-2023-033-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Publication : 21/12/2023